**COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU MERCREDI 8 OCTOBRE 2025**

La séance est ouverte : la réunion a été précédée d’une présentation de l’association « Chautothèque », la ludothèque de Chautagne. L’association organisera à Vions le Vendredi 7 Novembre en salle multiservices une soirée jeux ouverte à tous.

**Présents** : Manuel ARRAGAIN, Christine BERGER, Amaury FARGES, Michèle LAMBERT, Thibault LEFEBVRE (arrivée à 19h30), Jacques PERRILLAT-BOITEUX, Aurélia TRUNFIO, Mélanie ZIZZO (arrivée à 19h25).

**Excusés** : Sébastien FANI, Estelle HIDALGO, Yvan JAYET DIT LARAFFE

**Pouvoirs** : Sébastien FANI donne pouvoir à Michèle LAMBERT, Estelle HIDALGO donne pouvoir à Manuel ARRAGAIN, Yvan JAYET DIT LARAFFE donne pouvoir à Christine BERGER.

Michèle LAMBERT est désignée secrétaire de séance.

Le dernier compte-rendu est approuvé.

* **Décision modificative n°2**

Le Maire rappelle que lors du dernier conseil, il a été proposé une décision modificative notamment pour ajuster l’affectation du résultat de l’exercice 2024 qui était erronée au budget primitif.

Après réception et prise en charge par la trésorerie principale d’Aix les Bains, les services ont indiqué qu’il subsistait une erreur. En effet, au budget primitif nous avions prévu un report d’excédent en section de fonctionnement de 516 526,63 alors qu’il aurait fallu qu’il soit de 516 524, 97 €, soit un écart de 1,66 €. Or, notre DM a diminué le report de 1,65 €, soit 0,01 € d’écart. Concernant la section d’investissement, nous avons prévu un report de déficit de 26 453,76 € alors qu’il aurait fallu prévoir un report de 26 453,87 € soit un écart de 0,11 €.

Aussi, afin de procéder aux rectifications nécessaires, il est proposé la décision modificative suivante :

* Section de fonctionnement :
	+ Dépenses : Compte 60632 (Fournitures de petit équipement) = - 0,01 €
	+ Recettes : 002 (Report excédent de fonctionnement) = - 0,01 €
* Section d’investissement :
	+ Dépenses : 001 (Report déficit d’investissement) = + 0,11 €
	+ Recettes : 1068 (Affectation du résultat) = + 0,11 €

***Après en avoir délibéré, le Conseil, à l’unanimité des présents (9 voix) adopté la décision modificative proposée ci-dessus.***

* **Facturation repas des ainés pour les accompagnants**

Le Maire indique au Conseil que le repas des ainés aura lieu le Samedi 6 Décembre, sous une forme semblable à la première édition organisée en 2024.

Plusieurs devis ont été demandés et un choix a été retenu parmi les différentes propositions en préambule de la réunion du conseil.

Les habitants de Vions âgés de 70 ans et plus en fin d’année (ensemble des personnes inscrites sur la liste électorale nées avant le 31 Décembre 1955) seront invités. Il sera de nouveau proposé aux personnes invitées de venir accompagnées de leur conjoint(e) même si celui ou celle-ci n’est pas inscrit sur les listes et n’habite pas à Vions. Dans ce cas une participation financière de leur repas leur sera demandée à hauteur du coût estimé du repas, soit 28 €. Il est nécessaire délibérer pour permettre à la commune d’émettre des titres de recettes et au trésor public d’encaisser les chèques correspondants.

***Après en avoir délibéré, le Conseil, à l’unanimité des présents (9 voix) adopte la fixation d’un tarif de 28 € pour la refacturation du repas aux personnes accompagnantes lors du repas du 6 Décembre.***

* **Convention clinique vétérinaire du Mont des Princes**

Le Maire rappelle que la convention liant la commune à la clinique vétérinaire du Mont des Princes était valable pour un an et doit donc être renouvelée. Il est rappelé que ce tarif « préférentiel » doit permettre à la Commune de prendre en charge la stérilisation de chats errants (il ne s’agit pas de prendre en charge la stérilisation de chats domestiques ou pouvant être considérés comme tels car nourris par des riverains).

Pour rappel, la précédente convention prévoyait un tarif conventionnel de 72 € TTC pour la stérilisation des mâles et 112 à 134 € TTC pour la stérilisation des femelles. La clinique vétérinaire propose de maintenir ce tarif.

***Après en avoir délibéré, le Conseil, à l’unanimité (11 voix) approuve la nouvelle convention avec la clinique vétérinaire du Mont des Princes et autorise le Maire à la signer.***

*Il est précisé que, si un budget a été prévu pour la stérilisation d’un certain nombre de chats errants, ce budget ne peut pas faire face à la réalisation de soins pour les chats non domestiques. Par ailleurs, la stérilisation ne peut se faire qu’à condition que les animaux soient emmenés à la clinique vétérinaire, puis ramenés après l’intervention. Plusieurs contacts sont pris auprès de personnes volontaires qui ont proposé d’apporter leur soutien logistique.*

* **Questions diverses :**
* **Course solidaire 12/10**

Michèle Lambert rappelle les principaux éléments pour l’organisation de la course.

Il est proposé aux membres du conseil non encore inscrits pour aider à l’installation samedi 11 ou à l’organisation dimanche 12 de le faire.

Il est rappelé que la course est organisée à l’initiative du conseil intercommunal des jeunes de Chautagne, animé par le Syndicat intercommunal de Chautagne, avec le soutien de plusieurs partenaires dont le comité des fêtes de Vions et que l’ensemble des recettes de la matinée sera reversé au comité féminin de prévention de cancer du Sein des Savoie.

* **Organisation du repas de Noël des Ainés**

Le Maire rappelle que le prestataire chargé de préparer le repas a été choisi en préambule de la réunion, et qu’une délibération a été prise concernant la tarification du repas des accompagnants. Il propose aux membres du conseil de faire connaître leurs disponibilités pour l’organisation de ce moment convivial.

* **Désignation référent atlas de biodiversité**

Comme largement repris par les médias locaux et même nationaux**,** l**e territoire de l’agglomération Grand Lac vient d’obtenir la reconnaissance internationale de l’UNESCO en devenant la “Réserve de biosphère du Lac du Bourget, entre Rhône & Alpes” (annonce faite fin septembre lors du 5e Congrès mondial des réserves de biosphère en Chine).**

**Parmi les actions phares qui seront déployées nous serons rapidement concernés par la quinzaine du** climat Clim’Action (évènements sur tout le territoire de Grand Lac dont deux à Vions en novembre 2025 et le déploiement des Atlas de biodiversité jusqu’à 2028.

Dans ce cadre, et à la suite des premiers échanges avec le CEN, un travail sera réalisé dans chaque commune pour organiser des actions d’inventaires et d’animation à partir de 2026.  Un chargé de mission dédié sera prochainement recruté à Grand Lac pour coordonner le projet.

A ce stade, Grand Lac demande que soit désigné un élu ou un agent dans chaque commune qui sera référent pour cette démarche. Le Maire propose de désigner Estelle HIDALGO comme élue référente.

* **Retours techniques ASDER bâtiments communaux**

L’ASDER, partenaire de Grand Lac pour valoriser les projets d’installation de panneaux photovoltaïques, a mis à la disposition des communes un technicien pour les accompagner dans la relance de la réflexion lancée en 2023.

Lors du rendez-vous en mairie avec le technicien celui-ci a expliqué les différentes possibilités et étapes d’un projet d’installation sur la toiture de la salle des fêtes. Il a ensuite réalisé une mise à jour de l’étude d’opportunité, dont les conclusions ont été adressées aux membres du conseil.

Avant toute poursuite du projet, il est nécessaire de réaliser une étude structure. Il est donc proposé de réaliser cette étude qui permettra dans un premier temps de vérifier la faisabilité technique du projet.

Concernant la réflexion sur l’isolation mairie / salle des fêtes, un rendez-vous est fixé avec le CAUE le 9 octobre, dans l’optique de bien réfléchir aux enjeux présents et futurs du bâtiment mairie / école. Le Maire précise aux conseillers que l’OPAC envisage un changement du mode de chauffage de la cure. La réflexion future sur le mode de chauffage de la mairie pourrait donc être couplée avec celle de l’OPAC si la mise en place d’un réseau de chaleur parait opportune.

* **Contentieux urbanisme : audience du 29/10/2025**

Rappel de l’audience du 29 Octobre concernant le contentieux urbanisme Lieu dit Au clos. En l’absence du Maire, Jacques PERRILLAT BOITEUX représentera la Commune lors de l’audience.

* **Organisation cérémonie du 11 novembre**

Il est précisé que l’heure n’est pas fixée à ce jour. Si les pompiers ne peuvent être présents, il est proposé de fixer de nouveau l’heure du rassemblement à 11h.

La présence du plus grand nombre de membres du conseil est souhaitée pour cette dernière cérémonie du mandat.

* **Point urbanisme :** le Maire précise que plusieurs dossiers ont avancé. Il propose d’organiser prochainement une commission urbanisme et proposera rapidement quelques dates aux membres de cette commission.
* **Intervention démoustication :** les services de la démoustication ont réalisé une tournée dans le centre du village et ont repéré des situations propices à la prolifération du moustique tigre. Une communication auprès des habitants devra être réalisée pour poursuivre la prévention.
* **Travaux Muraille :** Un point est fait par Jacques PERRILLAT-BOITEUX. L’avancée des travaux est satisfaisante (environ 80 % de réalisation), l’ensemble des regards réalisés doivent être contrôlés par les gestionnaires de réseau.

La réalisation des enrobés au plus tard première quinzaine de novembre. Concernant le périmètre des enrobés à réaliser, un chiffrage est en cours.

* **Relais Grand Lac :** Il est rappelé qu’un temps de présentation et d’échange du Relais Grand Lac est proposé à tous les membres du conseil le Lundi 13 Octobre.

Mélanie ZIZZO suggère que le prochain Collect’Infos intègre une petite présentation de cette structure. Le Maire répond que c’est une bonne idée d’autant plus que le prochain Collect’infos envisagé avec la fin de l’année sera principalement informatif du fait de la période préélectorale.

**L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.**

**Prochaine séance : Jeudi 13 Novembre à 19h.**

Le Maire, La Secrétaire de séance,

Manuel ARRAGAIN Michèle LAMBERT

